

aujourd'hui à 20 ans, à compter de la date de la demande<sup>47</sup>. En 1990, le Canada a délivré 14 944 brevets à des innovateurs, contre 16 248 l'année suivante. Dans l'une et l'autre, près de 11,6 p. 100 des brevets étaient sollicités par des particuliers et 92,7 p. 100 allaient à des étrangers<sup>48</sup>. En 1982, cette dernière proportion se situait plutôt à 93,8 p. 100 et le Canada avait accordé au total 22 447 brevets, ce qui lui valait le cinquième rang mondial<sup>49</sup>. La part des brevets accordés au Canada à des étrangers étant assez élevée, ceux-ci reçoivent des sommes considérables, chaque année, sous forme de redevances pour l'exercice des droits conférés. Le Canada n'est pas le seul pays à se retrouver dans cette situation<sup>50</sup>. Elle témoigne seulement que l'économie canadienne est dynamique et importe des techniques de pointe. Il faut cependant souligner qu'une forte proportion des brevets n'est jamais exploitée, au Canada ou ailleurs, ce qui laisse supposer que bon nombre d'innovations tombent en désuétude peu après la délivrance du brevet ou ne sont pas rentables.

#### ● Le secteur canadien des médicaments

Les multinationales occupent une large place dans l'industrie canadienne des médicaments, où la plupart des grands intervenants réalisent des travaux de recherche et de développement ici même et en font breveter les résultats. Le secteur regroupe environ 150 établissements, qui fabriquent aussi bien des produits brevetés que des médicaments de type générique; la valeur de leur production avoisinait les 3,8 milliards de dollars en 1990. Les sociétés de produits génériques appartiennent principalement à des intérêts canadiens. L'industrie est surtout concentrée en Ontario et au Québec. En 1990, ses exportations se sont élevées à 231,4 millions de dollars, c'est-à-dire à moins de 7 p. 100 de ses extrants. La demande canadienne était, à l'époque, satisfaite à près de 23 p. 100 par des importations atteignant 947,9 millions de

---

<sup>47</sup> CONSOMMATION ET AFFAIRES COMMERCIALES CANADA, *Rapport annuel* pour l'exercice terminé le 31 mars 1992, Gouvernement du Canada, Ottawa, p. 23.

<sup>48</sup> Rappelons en outre que la part américaine des brevets consentis par le Canada à des étrangers est passée de 53 à 54 p. 100 de 1990 à 1991 et que celle du Japon s'est haussée de 13,4 à 14,2 p. 100, tandis que celle de l'Allemagne a décliné de 8,3 à 7,8 p. 100 de 1990 à 1992. Source : CONSOMMATION ET AFFAIRES COMMERCIALES CANADA, *Rapport annuel* pour l'exercice terminé le 31 mars 1992, Gouvernement du Canada, Ottawa, *op. cit.*

<sup>49</sup> Il était alors devancé par les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni et la France, avec respectivement 57 889, 50 601, 29 590 et 23 944 brevets, mais faisait meilleure figure que l'Allemagne, le Brésil, la Suisse et la Suède, qui avaient respectivement délivré 16 306, 10 074, 9 627 et 7 864 brevets. Les calculs ne tiennent pas compte des données de l'ex-Union soviétique. Source : ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, *Cent ans de protection de la propriété industrielle : statistiques, 1883-1982*, Genève, 1983.

<sup>50</sup> En 1982, les étrangers se sont vu délivrer 84 p. 100 des brevets au Royaume-Uni, 80 p. 100 en Suisse et 68 p. 100 en France, contre 41 p. 100 aux États-Unis, mais seulement 17,3 p. 100 au Japon l'année précédente. Source : OMPI, 1983, *op. cit.*